

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 19 JUIN 2019
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance d'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le mercredi, dix-neuf (19) juin 2019 à 19h30 au Centre Lepageois.

Étaient présents: Mesdames les conseillères : Myriam St-Laurent et Josée Martin, messieurs les conseillers : Ghislain Vignola, Yann-Érick Pelletier et Jasmin Couturier : absent : Hugo Béland.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Magella Roussel, maire.

Tammy Caron, dg-sec-trés. est aussi présente.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

1. 2019-129

ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. 2019

MANDAT MRC-COURS D'EAU DIONNE-VÉGÉTATION

POINT REPORTER, INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

3. 2019-130

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h56.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dg- sec.trés.